

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM) N^o 19-720

ASSUREUR D'EDC POUR LES PROGRAMMES ET SERVICES D'ASSURANCES ET D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

OBJET DU PRÉSENT AVIS

Exportation et développement Canada (EDC), conformément à ses obligations aux termes du chapitre 5 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et du chapitre 19 de l'Accord économique et commercial global (AECG), annonce qu'elle lance un processus de demande de propositions (DP) pour solliciter les soumissions de fournisseurs qualifiés désireux de conclure un contrat avec EDC pour lui fournir des services d'assurance dans le cadre des programmes et services d'assurances et d'avantages sociaux offerts aux employés de la Société.

L'entente initiale sera d'une durée de cinq ans, avec possibilité de renouvellement, selon les mêmes modalités, pour une durée d'un an.

CONTEXTE

EDC est une société d'État comptant environ 1 700 employés actifs et 400 employés retraités. Actuellement, EDC fait affaire avec le même fournisseur en assurance pour l'ensemble de ses régimes d'avantages sociaux et les services connexes. Cela fait plus de dix ans que notre programme d'assurance n'a pas été soumis à un processus concurrentiel. L'objet de la présente DP est donc de solliciter des propositions pour les avantages offerts au personnel (assurance vie de base et facultative, services d'indemnisation pour invalidité de courte durée, invalidité de longue durée, couverture des soins de santé et dentaires et autres avantages et services d'indemnisation). EDC s'attend à un service à la clientèle irréprochable et à une expérience client exceptionnelle.

En tant qu'employeur progressiste, EDC a la santé et le bien-être de ses employés à cœur. Elle a d'ailleurs mis sur pied une équipe du bien-être, responsable de plusieurs programmes visant à épauler ses employés dans leurs objectifs de santé. Elle recherche donc un partenariat avec une compagnie d'assurances qui peut faire la preuve de son expertise en la matière et qui saura accompagner ses employés dans la prise en charge de leur santé.

En 2019, EDC a entrepris une refonte approfondie du programme d'avantages offert à son personnel dans l'objectif de rendre le régime des employés actifs, jusqu'ici plutôt traditionnel, davantage flexible. Quant aux avantages postérieurs au départ à la retraite, décrits dans la présente DP, ils demeureront les mêmes.

EDC attend de sa future compagnie d'assurances qu'elle respecte la structure du régime prévu et qu'elle outille ses employés pour l'adhésion au programme et sa gestion. Dans sa version future, il est prévu que le régime laisse une marge de manœuvre aux employés pour leur permettre d'adapter le programme d'avantages à leurs propres besoins et à ceux de leur famille, où qu'ils en soient dans leur parcours de vie.

EDC a également l'intention d'incorporer d'autres mesures à son programme afin d'ancrer ses dispositions en matière de prestations dans les pratiques exemplaires et les normes de l'industrie.

FOURNISSEURS POTENTIELS

Les fournisseurs de services potentiels qui souhaitent participer au processus doivent présenter une « lettre d'intérêt » (voir les instructions ci-dessous), sans quoi ils seront automatiquement écartés.

DIRECTIVES POUR LA PRÉSENTATION D'UNE « LETTRE D'INTÉRÊT »

La lettre d'intérêt doit impérativement mentionner ce qui suit : « APM n° 19-720 – DP à l'intention des compagnies d'assurances pour les programmes et services d'assurances et d'avantages sociaux du personnel ». Elle peut être présentée en anglais ou en français. Toutefois, le fournisseur est avisé qu'il pourrait être nécessaire de traduire sa réponse pour en permettre l'évaluation, et qu'EDC se réserve le droit de fonder son évaluation sur cette traduction.

La lettre d'intérêt doit inclure les éléments suivants :

- Raison sociale
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Site Web/URL
- Personne-ressource (pour la réception de l'entente de non-divulgence et de la DP)
- Courriel de la personne-ressource

La lettre d'intérêt doit parvenir à EDC par la poste ou par courrier électronique (npp@edc.ca) avant 13 h, heure d'Ottawa, le **3 février 2020**. Après réception de la lettre d'intérêt, EDC enverra une entente de non-divulgence au fournisseur, qui devra la signer pour recevoir les documents de la DP.

La DP devrait être publiée dans la semaine du **3 février 2020**.

EDC peut, à sa seule et entière discrétion, modifier les dates et heures susmentionnées, moyennant un préavis écrit à l'intention des fournisseurs potentiels.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE CADRE DE LA DP

(Les critères et leur pondération sont approximatifs et peuvent être modifiés à la discrétion d'EDC.)

Exigences obligatoires

- Le fournisseur doit impérativement avoir un système de gestion des assurances pour pouvoir administrer un régime d'avantages flexible.
- Le fournisseur doit avoir le droit d'offrir des services d'assurances dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada.

Étape 1 : Soumissions par écrit

Critère	Description	Pondération
Généralités	Accord de niveau de service, adhésion à la structure du régime, personnalisation, choix entre plusieurs structures de régime	25 %

Expérience des clients et des membres	Rapports, système d'avantages flexible, gestion des dossiers d'invalidité, systèmes de gestion et de réclamations (expérience des membres)	15 %
Finances	Méthode de renouvellement, options de financement, taux garantis	30 %
Sécurité des TI et confidentialité	Sécurité et certifications de processus, processus de gestion du cycle de vie de l'information, contrôles sur la sécurité des TI, mesures de protection de la confidentialité	5 %

Étape 2 : Présentation

Critère	Description	Pondération
Expérience des clients et des membres	Rapports, système d'avantages flexible, gestion des dossiers d'invalidité, systèmes de gestion et de demandes (expérience des membres)	20 %
Généralités	Accord de niveau de service, adhésion à la structure du régime, personnalisation, choix entre plusieurs structures de régime	5 %

ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Tous les participants à un processus de DP ultérieur devront signer l'entente de non-divulgence d'EDC, sans la modifier, pour pouvoir recevoir les documents de la DP. Si EDC le juge nécessaire, ils devront en outre signer une entente plus détaillée par laquelle ils s'engagent à respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans le cas où le contrat leur serait attribué à l'issue du processus de DP.

GÉNÉRALITÉS

EDC se réserve le droit de communiquer avec les organisations nommées comme références par le fournisseur sélectionné dans le cadre d'un processus de DP ultérieur.

EDC se réserve le droit de s'assurer de la viabilité financière du fournisseur sélectionné dans le cadre d'un processus de DP ultérieur.

Tous les documents et autres livrables fournis en réponse au présent APM deviennent la propriété d'EDC.

Le présent APM, les soumissions reçues en réponse à celui-ci, les DP associées et les propositions soumises en réponse à celles-ci, ainsi que les accords connexes – y compris les ententes de non-divulgence et les contrats de service – seront régis par les lois provinciales de l'Ontario et les lois fédérales du Canada, et seront interprétés conformément à celles-ci.

EDC diffuse le présent APM afin de recueillir des renseignements auprès de fournisseurs de services potentiels. EDC décline toute responsabilité ou obligation envers les fournisseurs de services relativement à quelque aspect que ce soit du présent APM. EDC n'a pas l'obligation de rembourser ou de compenser de quelque manière que ce soit les dépenses engagées par les fournisseurs de services relativement à la réception ou à l'examen du présent APM, à leur réponse, ou à la négociation d'une entente de non-divulgence, d'un contrat de service ou de toute autre entente.

À PROPOS D'EDC

Depuis 75 ans, Exportation et développement Canada (EDC) aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir à l'étranger. En tant que société d'État à vocation financière, EDC leur offre les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, solutions de financement et d'assurance, placements en capitaux propres et réseaux de relations – pour prospérer en toute confiance. À titre d'expert du risque international, EDC réduit l'incertitude pour les entreprises canadiennes exerçant leurs activités commerciales sur les marchés mondiaux. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.